

Démarche	: TEST - Demande de carte professionnelle de chauffeur de voiture de transport (VTC) après réussite à l'examen
Organisme	: ORGANISME TEST

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Depuis juillet 2017, pour exercer la profession de conducteur VTC, vous devez :

- être muni d'une carte professionnelle sécurisée de chauffeur VTC ;
- apposer sur votre pare-brise un macaron également sécurisé, tous deux fabriqués par l'Imprimerie nationale (IN),
- être inscrit au registre des VTC. Ce registre est tenu par le DGITM du ministère chargé des transports.

La présente procédure ne concerne que la demande de carte professionnelle de conducteur de VTC.
La demande de carte professionnelle est sollicitée auprès de la préfecture du lieu de résidence du chauffeur.

La carte professionnelle est valable 5 ans.

Cette carte doit être restituée en cas de cessation d'activité ou si l'une des conditions prévues pour sa délivrance cesse d'être remplie.

La production de cette carte VTC a été confiée à l'Imprimerie nationale qui est seule autorisée à réaliser ce document sécurisé.

La prise en charge de votre demande de carte VTC est la suivante:

Seules les demandes de cartes professionnelles de VTC réalisées par la téléprocédure (via démarches simplifiées) seront prises en compte et instruites par la préfecture de la Seine-Saint-Denis.

Plus aucune demande effectuée par courrier ou déposée en préfecture ne sera prise en compte, y compris pour les pièces complémentaires.

Votre demande de carte VTC sera instruite dans un délai de 3 mois à compter de la réception du dossier complet.

Vous devez impérativement déposer l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction de votre demande.

Les pièces obligatoires sont signalées par une étoile (*). En l'absence de dépôt de pièces obligatoires, vous ne pourrez pas finaliser votre demande et celle-ci ne sera pas prise en compte.

Etat civil

Nom

Nom d'usage

Prénoms

TEST - Demande de carte professionnelle de chauffeur de voiture de transport (VTC) après réussite

Nom du père

Prénom du père

Nom de la mère

Prénom de la mère

Date de naissance

Lieu de naissance

Adresse complète

Mail

Téléphone

Pièces à fournir obligatoirement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Formulaire de demande de carte VTC

Formulaire dûment complété, daté et signé.

Modèle disponible ici : <http://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Demarches-administratives/Professions-et-activites-reglementees/Demande-de-carte-professionnelle-de-conducteur-de-voiture-de-transport-avec-chauffeur-VTC>

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pièce d'identité recto en cours de validité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pièce d'identité verso en cours de validité

Pour les passeports, merci de joindre le document une seconde fois.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Si vous êtes hébergé(e) : attestation d'hébergement , pièce d'identité et justificatif de domicile de l'hébergeant

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

-

TEST - Demande de carte professionnelle de chauffeur de voiture de transport (VTC) après réussite

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Autre pièce, le cas échéant

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Permis de conduire recto valide

Non affecté par le délai probatoire de jeunes conducteurs (moins d'un an de permis de conduire).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Permis de conduire verso valide

Non affecté par le délai probatoire de jeunes conducteurs (moins d'un an de permis de conduire).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Certificat médical (établi sur l'imprimé CERFA n° 14880*02 ou 14880*01)

Établi depuis moins de cinq ans, délivré par des médecins agréés figurant sur la liste jointe, avec la mention VTC cochée (sauf pour les taxis).

Liste des médecins agréés ici : <http://www.seine-saint-denis.gouv.fr/content/download/14216/101357/file/liste%20des%20m%C3%A9decins%20agr%C3%A9%C3%A9s%20en%20SSD.pdf>

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Formulaire de récupération des images de la carte VTC

- Document signé.

- Sans débordement du rectangle dédié avec mention du nom, prénom et adresse mél lisible et numéro de téléphone valide

- comprenant une photographie d'identité couleur récente agréée pour les pièces d'identité, vue de face, tête nue, format 35 x 45 mm, expression de visage neutre. Le fond doit être uni, de couleur claire, gris ou bleu (pas de fond blanc).

Attention la mise en place de la nouvelle carte sécurisée induit que vous authentifiez votre signature et votre photo sur le formulaire de récupération. Soyez attentif à ne pas dépasser du cadre noir lors de la signature.

Modèle disponible ici : <http://www.seine-saint-denis.gouv.fr/content/download/14218/101376/file/VTC-Formulaire%20r%C3%A9cup%C3%A9ration%20images%20carte%20VTC-1.pdf>

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Photo (au format jpeg)

La photo devra être enregistrée au format jpeg.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation de réussite à l'examen ou Relevé de notes